



## Co-gérant en desaccord quelles solutions?

Par **yann\_old**, le **01/04/2007** à **23:13**

bonjour,

j'ai créé une sarl avec 2 autres associés en novembre 2006, nous avons 1/3 chacun des parts et nous sommes tous les 3 co-gérants. Mes 2 associés souhaitent tout arrêter et quand à moi je souhaite continuer.

Ils sont prêt à démissionner de la gérance tout en restant associés et en cessant toutes activités au sein de la sarl.

Quelles solutions s'offre à moi, dans le cas ou la société fait des bénéfices et que je souhaite me verser des dividendes? Quel pourcentage dois-je verser à mes associés?

Cordialement

Par **Angie54\_old**, le **02/04/2007** à **09:37**

s'ils sont tjs associés ils ont tjs le droit aux dividendes aussi la seule difference c'est que le gerant peut avoir un salaire et cela est décidé par les associés si les statuts ne le prévoit pas